

à adopter. Le Conseil se compose de trente membres, nommés pour une période d'au plus trois ans et choisis en raison de l'intérêt qu'ils portent aux activités appuyées par le programme et de l'expérience qu'ils ont acquise dans ces domaines. Il doit compter au moins un représentant de chaque province.

Le Conseil comprend des personnes qui possèdent de l'expérience dans les compétitions nationales et internationales, des professeurs d'éducation physique, des médecins, des directeurs de projets récréatifs et d'autres membres dont les connaissances spécialisées peuvent être un atout pour le Conseil.

Le Conseil, à titre de conseiller principal du ministre, étudie constamment les progrès réalisés en vertu du programme. Il examine les demandes de subventions et fait des recommandations à ce sujet. Il assure la liaison, par l'intermédiaire de comités, avec les organismes nationaux intéressés au sport amateur, à la santé et à la récréation.

#### Programme fédéral

Le programme fédéral se divise en quatre parties principales:

Subventions directes accordées à des organisations nationales ou à des activités d'intérêt national telles que la recherche ou les sports nationaux.

Bourses accordées pour des études professionnelles.

Subventions aux provinces pour appuyer et développer les activités aux niveaux provincial et local.

Services fournis par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, largement sous forme de conseils techniques et d'assistance publicitaire et éducative.

#### Subventions aux organisations nationales

Les subventions fédérales, accordées à quelque 50 organismes régisseurs des sports et à d'autres associations sportives administrant des programmes d'envergure et d'utilité nationales se chiffrent par plus d'un million de dollars par an.

La nécessité d'accroître les ressources relatives à la formation d'entraîneurs et de chefs d'équipe a été constamment soulignée aux termes du programme et, dans la mesure du possible, l'accent est mis sur ces activités lors de l'octroi de subventions aux organismes nationaux. Plusieurs de ces organismes régisseurs des sports reçoivent de l'aide pour améliorer les normes d'entraînement et, par l'entremise des provinces, pour multiplier les occasions de formation sportive de tout genre au Canada.

Outre les subventions accordées pour la formation sportive et les compétitions nationales, on en offre aussi pour des rencontres internationales. Elles permettent aux Canadiens de représenter leur pays aux Jeux olympiques, aux Jeux panaméricains, et aux Jeux de l'Empire et du Commonwealth britanniques, et aussi de participer à des compétitions parrainées par d'autres pays ou par d'autres organismes internationaux régisseurs des sports.